

D.G.A. ADMINISTRATION GENERALE ET SERVICES A LA POPULATION  
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES  
SERVICE DES ASSEMBLEES  
EL/CV/151122ExtraitsPVCM

AUBAGNE, le 14 Décembre 2022

## **EXTRAITS du PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 13 DECEMBRE 2022**

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire.

**M. le Maire :** Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Avant de faire l'appel nominal des Conseillers Municipaux, je vais procéder à l'installation de Madame Valérie BOISSON, suite à la démission de Monsieur Ahmed CHERIET.

En effet, par lettre du 28 Novembre 2022 reçue le 29, Monsieur Ahmed CHERIET m'a informé de son intention de démissionner du Conseil Municipal.

Conformément aux Articles L. 2121.4 du Code Général des Collectivités Territoriales et L. 270 du Code Electoral, c'est le candidat suivant de la liste qui est appelé à occuper le poste vacant.

Le candidat suivant de la liste « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE », à savoir Madame Valérie BOISSON, est appelé à siéger au sein de notre Assemblée.

M'ayant fait part de son acceptation, je procède officiellement à l'installation de Madame Valérie BOISSON, née le **27 Juin 1966** à **AUBAGNE**, demeurant **15 Le Clos Lupa, Chemin de la Louve**, en tant que Conseillère Municipale.

Je demande au Conseil Municipal de vous applaudir.

Vous avez aussi votre écharpe. Vous pourrez bien évidemment la mettre pour les commémorations et cérémonies officielles.

Le tableau du Conseil Municipal est donc modifié ; Madame Valérie BOISSON intégrant la 43<sup>ème</sup> place du tableau.

Dès lors, à partir de cette installation officielle, je peux faire l'appel nominal préalable à la tenue de ce Conseil Municipal.

Je procède donc à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice .....	43
Présents .....	39
Excusés .....	4

(ayant donné procuration :

M. Alain ROUSSET à M. le Maire  
 Mme Faustine THIBAUD à M. André LEVISSE  
 M. Jérémy COETTO à M. Zarick KOURICHI  
 Mme Magali GIOVANNANGELI à Mme Clémentine FARDOUX)

Départ de Mme Eliette MEZERGUES-MAUTREF à la délibération n° 22-131222  
 avec mandat à M. Yves PERRIN-TOININ

Nombre de Conseillers en exercice .....	43
Présents .....	38
Excusés .....	5

Départ de Mme Stéphanie HARKANE à la délibération n° 24-131222  
 avec mandat à Mme Danielle MENET

Nombre de Conseillers en exercice .....	43
Présents .....	37
Excusés .....	6

--- ooo O ooo ---

L'appel fait, le quorum de 22 atteint, nous pouvons donc ouvrir ce Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne le benjamin de notre assemblée, M. Zarick KOURICHI.

Vous voulez bien assumer cette mission ? Merci M. Zarick KOURICHI.

--- ooo O ooo ---

En raison des délais courts entre les deux Conseils Municipaux, il n'y a pas les derniers comptes-rendus.

Je propose de noter à tous les Conseillers Municipaux la date du **Mardi 14 Mars 2023**, ici même dans cette salle, comme date du probable prochain Conseil Municipal.

**POUR INFORMATION :**

Après le vote des délibérations budgétaires, mais vous connaissez tout cela par cœur, je vous invite à venir signer le Budget Primitif 2023, Budget Principal et Budget Annexe des Pompes Funèbres, qui seront mis à votre disposition sur la table à côté, derrière, au niveau de l'Administration.

Je vous précise également qu'il y aura, en fin de séance, une question orale qui sera lue par M. Yves PERRIN-TOININ à laquelle bien sûr je répondrai.

Je vous invite maintenant à passer à **l'examen de l'Ordre du Jour.**

--- 000 O 000 ---

**EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR****« ADMINISTRATION GENERALE »**

---

Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale : Madame Valérie BOISSON, suite à la démission de Monsieur Ahmed CHERIET.

Suite à la démission de Monsieur Ahmed CHERIET de la Liste d'Opposition « RASSEMBLÉ.E.S. POUR AUBAGNE », conformément au Code Electoral, la candidate suivante, à savoir Madame Valérie BOISSON, est appelée à le remplacer. Il s'agit donc de procéder à son installation.

**01-131222 - Sur le rapport de Monsieur le Maire -****Désignation d'un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein des commissions municipales, suite à la démission de Monsieur Ahmed CHERIET.**

Eu égard à la démission de Monsieur Ahmed CHERIET, en qualité de Conseiller Municipal, le Conseil Municipal doit redélibérer pour le remplacer au sein des commissions dans lesquelles il siégeait.

Madame Valérie BOISSON nouvellement installée est proposée en remplacement de Monsieur Ahmed CHERIET au sein de la commission municipale « Politique sociale, Santé, Solidarité, Vie associative » dans laquelle il siégeait ainsi qu'à la Commission « Enfance, Education, Jeunesse et Enseignement Supérieur » en remplacement de Monsieur Alexandre LATZ. Il est également proposé de désigner Monsieur Yves PERRIN-TOININ au sein de la Commission « Sport et Evènements sportifs » en lieu de place de Monsieur Ahmed CHERIET.

Cette délibération propose d'approuver ces modifications.

.../...

La délibération n° **01-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

**02-131222 - Sur le rapport de Madame Sophie AMARANTINIS, Adjointe au Maire - Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Établissement des Établissements Publics Locaux d'Enseignement.**

Cette délibération propose de désigner Madame Valérie BOISSON en lieu et place de Monsieur Ahmed CHERIET, en qualité de représentant suppléant, au sein du Lycée Joliot Curie.

La délibération n° **02-131222** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

**03-131222 - Sur le rapport de Madame Valérie MORINIÈRE, Adjointe au Maire - Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Comité Social Territorial (Ville et C.C.A.S.).**

Cette délibération propose la désignation de huit représentants titulaires et huit suppléants de la Collectivité pour siéger au sein du Comité Social Territorial compétent pour l'ensemble des agents de la Ville d'Aubagne et de son C.C.A.S. à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

La délibération n° **03-131222** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN, Mmes BENASSAYA-NIVET, MELIN et BOUGEAREL.

**04-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Approbation des Avenants n° 5 aux conventions de gestion relative aux compétences « Z.A.E. », « Abris de voyageurs » et « Parcs et Aires de stationnement ».**

Dans le cadre du transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la Métropole Aix-Marseille-Provence et conformément à la réglementation, cette délibération a pour objet la conclusion et la signature de trois avenants aux conventions de gestion portant sur les domaines suivants :

1°/ « Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » ;

2°/ Abris de Voyageurs ;

3°/ Parcs et Aires de stationnement ;

décidant de la prolongation des conventions d'un an.

La délibération n° **04-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

**05-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -**  
**Définition de l'intérêt métropolitain - compétences voirie et espaces publics.**

Conformément à la réglementation, par cette délibération, il est proposé que le Conseil Municipal approuve la définition de l'intérêt métropolitain associé aux compétences voirie et espaces publics permettant d'établir, pour chacune de ces compétences, les domaines d'intervention respectifs de la Métropole et de la Commune.

La délibération n° **05-131222** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

**COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »**

---

**06-131222 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -**  
**Approbation de l'annulation de la délibération du CM du 29/09/2021 et**  
**approbation de l'échange foncier de la parcelle n° AR 19 appartenant à**  
**M. Thierry BOUROULET et M. Marcel DI BEO avec la parcelle n° AR**  
**560 appartenant à la Commune d'Aubagne.**

Dans le cadre de procédures de ventes ou d'échanges, de manière à pouvoir notamment effectuer des élargissements de voirie ou organiser l'évacuation des eaux pluviales, cette délibération vise à accepter l'échange entre la parcelle cadastrée Section AR 19 appartenant à M. Thierry BOUROULET et M. Marcel DI BEO d'une superficie de 23 m<sup>2</sup> et la parcelle cadastrée Section AR 560 d'une superficie de 31 m<sup>2</sup> appartenant à la Commune d'Aubagne, moyennant une soulte de 400 euros en faveur de la Ville. Il est ainsi proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

Cette délibération annule et remplace la délibération du Conseil Municipal du 29 Septembre 2021.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **06-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

**07-131222 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -**  
**Avis de la Commune sur l'approbation par la Métropole de la modification**  
**simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Aubagne.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Métropole exerce la compétence « Urbanisme » sur l'ensemble de son territoire. Dans le cadre de ce dispositif, la Ville d'Aubagne a sollicité la Métropole pour l'engagement d'une procédure de modification simplifiée au regard d'erreurs matérielles identifiées suite à l'approbation de la dernière modification.

Par cette délibération, il est proposé que le Conseil Municipal émette un avis favorable préalable à la décision de la Métropole d'approuver la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **07-131222** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

**08-131222 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -**  
**Approbation de cession de droit au bail commercial du local 52 Rue de la République à Mme Sylvia CANTARELL.**

Dans le cadre de la politique de redynamisation du centre ancien, cette délibération a pour objet la cession d'un droit au bail de 55 m<sup>2</sup> sis 52 Rue de la République au profit de la S.C.I. La République, représentée par Madame Sylvia CANTARELL, moyennant le prix de 16.000 euros pour y installer une activité de bouche basée sur des produits frais et locaux.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **08-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

**09-131222 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -**  
**Acquisition auprès de la S.C.I. NOAMBRE - AR 612 - Chemin de Riquet.**

Dans le cadre d'un permis de construire pour une maison individuelle sise Chemin de Riquet délivré par la Commune, la S.C.I. NOAMBRE, représentée par Monsieur Safik NADGE, a proposé de céder à la Ville, à la valeur symbolique d'un euro, une parcelle de terrain d'une surface totale de 159 m<sup>2</sup>, cadastrée Section AR n° 612, en vue de l'élargissement dudit chemin.

Cette délibération propose d'approuver cette acquisition à titre gratuit.

La délibération n° **09-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

**10-131222 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -**  
**Approbation de la Convention de Servitude ENEDIS Parcelles cadastrées**  
**BD 151 - 158 Chemin de la Carreirade d'Allauch,**  
**Lieu-dit : Les Blanchets.**

Cette délibération a pour objet d'autoriser, à titre de servitude réelle et perpétuelle, dans une bande de 1 mètre de large, l'établissement de 3 canalisations souterraines ainsi que leurs accessoires, d'une longueur de 9 mètres sur les parcelles communales cadastrées Section BD n°s 151 et 158 sises Lieu-dit Les Blanchets, 1991 Chemin de la Carreirade d'Allauch. Il est proposé, à ce titre, de conclure la convention correspondante avec la Société ENEDIS.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **10-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

**11-131222 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -****Approbation de la Convention de Servitude ENEDIS Parcelles cadastrées AX 223 et AX 119, 150 Chemin de la Sabatière, Lieu-dit : Les Grands Cerisiers.**

Cette délibération a pour objet d'autoriser, à titre de servitude réelle et perpétuelle, dans une bande de 1 mètre de large, l'établissement de 2 canalisations souterraines ainsi que leurs accessoires, d'une longueur de 54 mètres sur les parcelles communales cadastrées Section AX n°s 223 et 119 sises Lieu-dit Les Grands Cerisiers, 150 Chemin de la Sabatière. Il est proposé à ce titre de conclure la convention correspondante avec la Société ENEDIS.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 11-131222 est adoptée à l'UNANIMITE.

**12-131222 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -****Approbation de la cession de 3 immeubles de logements sis 1 Rue Frédéric Mistral, 9 Rue Bernard Palissy et 7 Rue Bernard Palissy.**

Dans le cadre de la politique de revitalisation du centre ancien, par cette délibération, il est proposé de céder à la Société Provence Valorisation trois immeubles de logements sis 1 Rue Frédéric Mistral, 9 et 7 Rue Bernard Palissy cadastrés respectivement Section AE n° 353, pour 280 m<sup>2</sup> au prix de 248.000 euros, Section AR n° 159, pour 294 m<sup>2</sup> au prix de 145.000 euros et Section AR n° 160, pour 237 m<sup>2</sup>, au prix de 213.000 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 12-131222 est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;  
Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ et PERRIN-TOININ.

**13-131222 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -****Approbation et signature d'un avenant au mandat de gestion locative des biens immobiliers confiés à la S.P.L. FACONEO.**

Cette délibération propose de conclure un avenant modificatif au mandat de gestion locative des biens immobiliers confiés à la S.P.L. FACONEO portant sur l'exécution forcée des créances et des actions contentieuses.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 13-131222 est adoptée à l'UNANIMITE.

**14-131222 - Sur le rapport de Monsieur Yoann LEANDRE, Adjoint au Maire -  
Convention entre le Préfet et la Ville d'Aubagne fixant les conditions  
et les modalités de mise en œuvre du Système National  
d'Enregistrement des demandes de logement social (S.N.E.).**

Dans le cadre de la réforme de la demande de logement social en vue de la mise en place du « dossier unique », cette délibération vise à approuver la convention entre la Commune d'Aubagne et le Préfet des Bouches-du-Rhône pour la mise en œuvre du Système National d'Enregistrement des demandes de logement locatif social dans le département des Bouches-du-Rhône.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 14-131222 est adoptée à l'UNANIMITE.

**15-131222 - Sur le rapport de Monsieur Matthieu HERMANT, Conseiller Municipal -  
Approbation de l'état d'assiette des coupes proposées par l'O.N.F., dans  
la forêt communale d'AUBAGNE pour l'année 2023.**

Dans le cadre de la gestion des forêts relevant du régime forestier par l'Office National des Forêts, cette délibération vise à inscrire les coupes nécessaires au bon entretien et au suivi sylvicole des peuplements en place et à approuver l'état de l'assiette et la destination des coupes de bois au titre de l'année 2023.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 15-131222 est adoptée à l'UNANIMITE.

**COMMISSION « FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI »**

---

**16-1312212 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -  
Adoption du Règlement Budgétaire et Financier.**

Par cette délibération, il convient d'adopter le nouveau Règlement Budgétaire et Financier au regard de la mise en place de la M57.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 16-131222 est adoptée à l'UNANIMITE.

**17-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -  
Approbation des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement  
(A.P.C.P.) 2023.**

Par cette délibération, il est proposé de se prononcer sur la revalorisation des Autorisations de Programme et sur l'affectation des Crédits de Paiement au titre de l'année 2023.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.



La délibération n° **17-131222** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

**18-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Budget Primitif 2023 - Budget Principal : reprises de provisions semi-budgétaires.**

Cette délibération vise à approuver, sur le budget principal, d'une part, la reprise de la totalité du solde des provisions constituées depuis 2021, soit 42.262,73 euros au titre des dépréciations de compte de tiers constatées au Compte 7817 et, d'autre part, la reprise de la provision au Compte 7815 « reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » pour un montant de 78.000,00 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **18-131222** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

**19-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire - Budget Primitif 2023 - Budget Principal : provisions budgétaires.**

Cette délibération vise à approuver, sur le budget principal, la constitution d'une provision sur le compte 15112 « provisions pour litiges et contentieux » par une inscription sur ce compte en recette d'investissement de 322.378 euros et, de manière concomitante, une prévision en dépense de fonctionnement sur le compte 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » d'égal montant. Elle vise également à approuver la constitution d'une provision sur le compte 4912 « dépréciations des comptes de redevables » par une inscription sur ce compte en recette d'investissement de 229.954,09 euros et, de manière concomitante, une prévision en dépense de fonctionnement sur le compte 6817 « dotations aux dépréciations des actifs circulants » d'égal montant, sur la base des informations transmises par le comptable public.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **19-131222** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET. Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

**20-131222 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire - Approbation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.**

Par cette délibération, il convient d'approuver les taux communaux de la fiscalité directe locale pour 2023 à :

- 49,13 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties,
- 50,65 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties,
- 22,01 % pour la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires,

indépendamment de la délibération sur le vote du Budget étant précisé qu'ils n'ont subi aucune augmentation.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 20-131222 est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

**21-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -  
Autorisation du versement de la Subvention de fonctionnement au  
C.C.A.S. au titre du Budget Primitif 2023.**

Cette délibération permet de procéder au versement de la subvention, d'un montant de 2.586.411 euros, allouée au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2023.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 21-131222 est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de Mme MEZERGUES-MAUTREF, M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ, GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

**22-1312212 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -  
Approbation du Budget Primitif 2023 du Budget Principal.**

Par cette délibération, il convient d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget Principal arrêté aux montants ci-après :

**BUDGET PRINCIPAL 2023**

Section d'Investissement .....	21.143.286 euros
Section de Fonctionnement .....	78.598.382 euros

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 22-131222 est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ (2), GRANDJEAN, Mmes BENASSAYA-NIVET, MELIN et BOUGEAREL.

**23-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -  
Approbation du Budget Primitif 2023 du Budget Annexe des Pompes  
Funèbres.**

Par cette délibération, il convient d'adopter le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe des Pompes Funèbres, arrêté aux montants ci-après :

**BUDGET ANNEXE des POMPES FUNEBRES 2023**

Section de Fonctionnement .....	305.000 euros
---------------------------------	---------------

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 23-131222 est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. GRANDJEAN, Mmes BENASSAYA-NIVET, MELIN et BOUGEAREL.

**24-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -  
**Approbation de l'actualisation des tarifs de la location de salles  
 municipales et modification du Règlement Intérieur 2023.****

Cette délibération a pour objet l'actualisation de la tarification des salles municipales et la fixation des conditions de gestion au travers d'un nouveau règlement intérieur qu'il convient d'adopter.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 24-131222 est adoptée à l'UNANIMITE.

**25-131223 - Sur le rapport de Monsieur Stéphane CANTARINI, Conseiller Municipal -  
**Approbation des tarifs des droits de place et d'occupation du domaine  
 public communal 2023.****

Cette délibération propose l'actualisation des tarifs des droits de place et d'occupation du domaine public et l'intégration d'une tarification actualisée à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 25-131222 est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

**26-131222 - Sur le rapport de Monsieur Stéphane CANTARINI, Conseiller Municipal -  
**Approbation de l'Avenant n° 1 à la convention de partenariat  
 ERILIA/VILLE relative au marché du Charrel.****

Dans le cadre du développement de l'offre de commerce de proximité, cette délibération vise à la modification du jour de présence du marché forain de plein air sur le site du Charrel aux termes d'un avenant à la convention de mise à disposition temporaire à intervenir avec ERILIA.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 26-131222 est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

**COMMISSION « SECURITE, PREVENTIONS, CITOYENNETE ET  
 VILLE NUMERIQUE »**

---

**27-131222- Sur le rapport de M. Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -  
**Dépénalisation du stationnement :**  
**Approbation de la Convention de reversement avec la Métropole pour les  
 Forfaits de Post-Stationnement.****

Après la mise en place d'un barème tarifaire de la redevance de stationnement ainsi que du Forfait Post-Stationnement (F.P.S.), cette délibération vise à la reconduction de la

convention avec la Métropole qui définit les conditions et modalités de reversement du produit des Forfaits Post-Stationnement.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 27-131222 est adoptée à l'UNANIMITE.

**28-280621 - Sur le rapport de Monsieur Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -**  
**Approbation de la participation aux associations et organismes au titre**  
**du C.I.S.P.D.R.**

Cette délibération propose de verser la contribution de la Ville d'Aubagne aux associations et organismes qui assument une mission définie dans un cadre contractuel, au titre de la programmation 2023 du C.I.S.P.D.R.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 28-131222 est adoptée à l'UNANIMITE.

**COMMISSION « CULTURE, EVENEMENTS CULTURELS ET**  
**PATRIMOINE »**

---

**29-131222 - Sur le rapport de Monsieur Philippe AMY, Adjoint au Maire -**  
**Approbation des Conventions de Subventionnement avec les Associations**  
**« L'Institut International des Musiques du Monde - Association**  
**METIS », « En Phase », « Nomades Kultur », « Art'Euro », « Aubagne**  
**Développement Culture et Création » et « Les Acteurs de la**  
**Distillerie ».**

Dans le cadre de l'action culturelle, la Ville souhaite apporter son soutien à différentes associations pour la réalisation de leurs projets.

C'est pourquoi cette délibération permet la signature pour 2023 de six conventions de subventionnement avec les Associations « METIS » pour 35.000 euros, « En Phase » pour 46.000 euros, « Nomades Kultur » pour 35.000 euros, « Art'Euro » pour 35.000 euros, « Aubagne Développement Culture et Création » pour 80.000 euros et « Les Acteurs de la Distillerie » pour 35.000 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° 29-131222 est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ (2), GRANDJEAN et Mme BENASSAYA-NIVET.

**30-131222 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -**  
**Approbation de la nouvelle grille de tarifs du Théâtre Comoedia.**

Cette délibération permet d'approuver la mise en place à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 d'une nouvelle grille tarifaire tenant compte des différentes augmentations mais également d'un nouveau groupe de tarifs distinguant les places au balcon du théâtre.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **30-131222** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;  
Vote contre de M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ (2).

## **COMMISSION « POLITIQUE SOCIALE, SANTE, SOLIDARITE, VIE ASSOCIATIVE »**

---

### **31-131222 - Sur le rapport de Madame Valérie MORINIERE, Adjointe au Maire - Approbation des tarifs des activités, repas conviviaux et séjours organisés par l'Espace Aubagne Séniors.**

Cette délibération a pour objet la modification des tarifs pour les activités proposées au public sénior à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **31-131222** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;  
Vote contre de M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ (2).

## **COMMISSION « ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »**

---

### **32-131222 - Sur le rapport de Mme Julie GABRIEL, Adjointe au Maire - Convention de partenariat dans le cadre d'une entente intercommunale entre le Relais Petite Enfance d'Aubagne et les communes de Cuges-les- Pins, Gémenos et la Penne sur-Huveaune.**

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, cette délibération propose d'approuver la Convention de partenariat entre le Relais Petite Enfance d'Aubagne et les communes de Cuges-les-Pins, Gémenos et la Penne-sur-Huveaune aux fins d'ouvrir les missions et les services du Relais Petite Enfance Territorial (R.P.E.T.) au profit de ces communes.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **32-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

### **33-131222 - Sur le rapport de M. Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal - Approbation des tarifs de l'Espace Art et Jeunesse.**

Cette délibération vise à adopter les tarifs pour les ateliers et activités dispensés à l'Espace Art et Jeunesse par le Service Loisirs Jeunes ou ses partenaires, au titre de l'année 2023.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **33-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

## COMMISSION « SPORT ET EVENEMENTS SPORTIFS »

---

### **34-131222 - Sur le rapport de Monsieur Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire -**

**Approbation des conventions de subventionnement conclues avec Aubagne-Carnoux Volley Ball, Aubagne Football Club, Aubagne Garlaban Basket, Office Municipal des Sports Aubagnais, Pays d'Aubagne Hand Ball Agglomération, Roller Hockey Aubagne, Rugby Club Aubagnais et Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune.**

Cette délibération propose de renouveler, au titre de l'année 2023, les Conventions de subventionnement conclues avec les huit associations sportives précitées et de leur verser à ce titre une subvention de fonctionnement respectivement de :

- 33.000 euros à Aubagne-Carnoux Volley Ball,
- 200.000 euros à Aubagne Football Club,
- 37.000 euros à Aubagne Garlaban Basket,
- 29.000 euros à l'Office Municipal des Sports Aubagnais,
- 38.000 euros au Pays d'Aubagne Handball Agglomération,
- 26.000 euros au Roller Hockey Aubagne,
- 100.000 euros au Rugby Club Aubagnais,
- 40.000 euros à l'Union Athlétique de la Vallée de l'Huveaune (U.A.V.H.).

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **34-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

## DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

---

### **35-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -**

**Définition d'emplois déjà créés au tableau des emplois budgétaires.**

Par cette délibération, il est proposé de définir trois emplois : celui de Chargé de Mission gestion technique et réseau, un autre de Directeur Adjoint des Services Techniques et un dernier de D.G.S. Adjoint – D.G.A. Administration Générale et Services à la Population.

La délibération n° **35-131222** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ (2). Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

### **36-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -**

**Personnel Communal : Tableau des emplois budgétaires 2023.**

Pour répondre aux besoins et aux nécessités d'organisation des services, cette délibération vise à adopter le tableau des emplois budgétaires au titre de l'année 2023.

La délibération n° **36-131222** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de M. SALONE, Mmes BOISSON, FARDOUX (2), MM. LATZ, PERRIN-TOININ (2). Abstentions de Mmes MELIN et BOUGEAREL.

**37-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -  
**Approbation du Contrat Groupe d'assurances Risques statutaires 2023-2026 : Adhésion au C.D.G. 13.****

Après la procédure de renégociation du contrat engagée par le Centre de Gestion, en vue du renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires arrivant à échéance le 31 Décembre 2022, cette délibération vise à approuver le nouveau contrat groupe d'assurance souscrit par le C.D.G. 13 à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 et, ce, pour quatre ans.

La délibération n° **37-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

**38-131222 - Sur le rapport de Madame Danielle MENET, Adjointe au Maire -  
**Convention d'adhésion au secrétariat du Conseil Médical placé auprès du C.D.G. 13.****

Considérant l'échéance au 31 Décembre 2022 de la convention actuelle souscrite avec le C.D.G. 13, cette délibération propose de renouveler l'adhésion de la Ville d'Aubagne pour l'organisation du secrétariat du Conseil Médical placé auprès du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône afin de continuer à bénéficier de ce service.

La délibération n° **38-131222** est adoptée à l'UNANIMITE.

## **VIE MUNICIPALE**

---

**39-131221 - Sur le rapport de Monsieur le Maire -  
**Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.****

Par cette délibération, le Conseil Municipal prend acte de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur le Maire dans le cadre des Articles L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément à la délibération du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022.

**--- ooo O ooo ---**

**M. le Maire :** Le Conseil Municipal est terminé. Nous pouvons passer à la question orale dont M. PERRIN-TOININ va nous donner lecture :

**M. PERRIN-TOININ :** « Monsieur le Maire,

Nous avons été sollicités par des représentants des agents communaux au sujet du non versement du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) pour l'année 2022.

Dans le cadre de l'application du Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions Expertise et Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.), notre Conseil Municipal avait validé le montant de ces primes, à savoir 400 euros pour les catégories C, 600 euros pour les catégories B et 800 euros pour les catégories A.

Il semble que, dans certains services, des responsables hiérarchiques aient annoncé à leurs agents qu'il n'y aurait aucun versement de cette prime pour cette fin d'année 2022.

.../...

Les délégués du personnel nous disent ne pas avoir été tenus officiellement informés de cette non attribution du C.I.A.

Lors des débats du Conseil Municipal du 13 Décembre 2021 qui a mis en place le R.I.F.S.E.E.P., mon groupe a voté contre, car pour nous cette réforme injuste ne va pas dans le sens du progrès.

Cependant, maintenant que cette prime, aussi imparfaite soit-elle, a été mise en place, et au moment où les salariés voient leur pouvoir d'achat diminué sous les effets de l'inflation, nous soutenons leur demande.

Que comptez-vous faire pour que cette prime soit versée dans les délais prévus, et que les instances représentatives du personnel soient saisies en cas de difficultés dans sa mise en œuvre ?

D'autre part, concernant les chèques cadeau de fin d'année, d'un montant de 45 euros, et qui sont désormais dématérialisés, ces agents nous font part de l'impossibilité à ce jour d'y avoir accès. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi cette mesure n'a pas encore été mise en place, alors que les agents ont besoin de ces chèques pour les fêtes de fin d'année qui sont maintenant toutes proches ?

Je vous remercie ».

**M. le Maire :** Monsieur le Conseiller Municipal.

Le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) est composé de deux parts :

- l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.), valorisant la nature des fonctions et l'expérience professionnelle ;
- le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.), propre à la manière de servir et à l'engagement professionnel.

Conformément à la réglementation et comme précisé dans la délibération du 13 Décembre 2021, le versement du C.I.A. reste facultatif. Il est notamment subordonné aux possibilités budgétaires de la Commune.

Le C.I.A. n'est donc pas automatiquement reconductible d'une année sur l'autre, ce qui explique que, contrairement à ce qui vient d'être dit, le Conseil Municipal n'a pas déterminé de montants fixes par catégorie d'agents.

Pour l'exercice 2022, une enveloppe budgétaire avait été prévue au Budget Primitif, témoignant ainsi de notre volonté d'octroyer à nouveau ce complément indemnitaire.

Toutefois, nous avons dû faire face cet été à la hausse du point d'indice (+ 3,5 % à compter du 1<sup>er</sup> Juillet). Cette mesure nationale, ne prévoyant pas de compensation, représente pour l'année 2022 un coût supplémentaire de près de 700.000 euros, soit plus du double de l'enveloppe qui avait été initialement prévue pour le C.I.A.

Dans ce contexte, il n'a malheureusement pas été possible de procéder au versement du C.I.A. auprès des agents.

.../...



Pour conclure sur ce point, il convient de préciser que la hausse du point d'indice représente pour la majorité des agents de la Ville (catégorie C) un gain équivalent à celui du C.I.A.

Deuxièmement, concernant les chèques cadeaux de fin d'année : Par délibération du 15 Novembre dernier, il a été décidé de remplacer les chèques cadeau de fin d'année par des e-bons COS, d'un montant de 45 euros par agent.

Il a donc été nécessaire de revoir la procédure d'attribution, en lien avec le COS Méditerranée et les commerçants aubagnais auprès desquels seront utilisés ces chèques dématérialisés, utilisables à l'euro près.

Dans ce cadre, les dernières mises au point et vérifications sont en cours et les agents bénéficiaires disposeront de leur e-bon sur leur compte COS d'ici la fin de la semaine au plus tard.

Voilà ce que je voulais vous dire M. le Conseiller Municipal.



Le Conseil Municipal est donc terminé.

Je vous souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année, un bon Noël, un bon bout d'an et puis une bonne santé à tous également.

Bonne soirée à tous !

La séance est levée à 21 heures 34.

